

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Polyvalente de Londinières le 19 Octobre 2020, à 20h00 sous la présidence de Mme Armelle BILOQUET, Maire.

Etaient présents : Mmes Armelle BILOQUET, Régine MARTEL, Angélique LEBOURG, Catherine LEGRAND, Nathalie WATTELIER, Sandra EVRARD, Stéphanie DEBEAUVAIS  
Mrs Jean-Marie DUMOUCHEL, Jacques LECOURT, François HURARD, Sébastien ANGER, Michel COURTOIS, Henri HUSSON

Absents excusés : Mme DEPOIX Marie Claude, M. LEFORT Patrice

Pouvoirs : Mme DEPOIX Marie Claude à Mme MARTEL Régine  
M. LEFORT Patrice à Mme Catherine LEGRAND

Mme Stéphanie DEBEAUVAIS est nommé secrétaire.

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 14 Aout 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

La séance a débuté par une minute de silence en hommage à Monsieur Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie, en charge de l'enseignement moral et civique, au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine sauvagement assassiné le Vendredi 16 Octobre 2020. Madame Le Maire informe la mise en berne du drapeau de la mairie jusqu'au Jeudi 22 Octobre 2020 et qu'un hommage sera rendu au monument aux morts ce Mardi 20 Octobre 2020 avec un dépôt de gerbe.

## **PRESENTATION PETITES VILLES DE DEMAIN**

Mme Shirley BALLEUX est intervenue pendant le conseil municipal afin de présenter le programme « petites villes de demain », programme auquel les communes doivent candidater avant le Vendredi 20 Novembre 2020 en élaborant un dossier (5 pages écrites) sur un projet envisagé pour la commune dans le but de revitaliser le bourg. Madame Le Maire demande au conseil Municipal de réfléchir à ce sujet.

Une réunion de travail est planifiée le Mercredi 28 Octobre 2020 à 20h à la salle polyvalente avec les conseillers municipaux volontaires et Mme Shirley BALLEUX du PETR.

## **DELIBERATIONS DIVERSES**

Madame Le Maire annonce que plusieurs sujets de délibérations doivent être évoqués ;

### **FACTURE CONVIVIO**

Madame Le Maire présente la facture de CONVIVIO d'un montant de 553,51€ TTC pour la sous fréquentation des repas à cause du COVID 19

Madame Le Maire demande l'autorisation de régler la facture  
Le conseil autorise le paiement de la facture.

## **CHEQUE MAIF : INCENDIE**

Madame Le Maire évoque le sinistre (début d'incendie par la plaque de cuisson) qui a été causé par M. DUBUC (interne en médecine) logé dans notre chalet pendant le confinement.  
La MAIF émet un chèque de 616.33€ TTC représentant le montant du remplacement du mobilier.

Madame Le Maire demande l'autorisation d'encaisser le chèque.  
Le conseil autorise l'encaissement du chèque.

## **SDE76 SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE**

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur Jean Marie Dumouchel pour expliquer les programmes du SDE76 concernant les travaux d'éclairage public et d'enfouissement des lignes téléphoniques.

Monsieur Jean Marie Dumouchel annonce que nous avons deux projets en cours ;

- **Lotissement Jardins des Pommiers :**

Le Montant total des travaux s'élève à 94 272€ TTC  
dont une part pour la commune de 21 623€ TTC,  
la différence de 72 619€ est à la charge du SDE76

- **Route de Croixdalle (partie haute) :**

Le Montant total des travaux s'élève à 282 375,53€ TTC  
dont une part pour la commune de 104 266,10€ TTC,  
la différence 178 109,43€ est à la charge du SDE76

Madame Le Maire demande l'adoption des deux projets ci-dessus, l'inscription des dépenses d'investissement au budget communal de l'année 2020, l'autorisation de demander au SDE76 de programmer les travaux ainsi que l'autorisation de signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention.

Monsieur LECOURT prend la parole concernant les budgets et rappelle que les montants sont déjà provisionnés.

Le conseil autorise ces demandes à l'unanimité.

Madame Le Maire demande de faire l'étude concernant les rues non faites.

Monsieur Dumouchel annonce son élection en tant que délégué au comité syndical du SDE.

## **HYGIENISATION DES BOUES**

Madame Le Maire explique les éléments du dossier hygienisation des boues ;  
L'entreprise doit deshydrater et composter les boues afin de neutraliser le virus et éventuel résidus.

Le devis de l'entreprise CARU VIDANGE d'un montant de 13 892 € HT et le devis provisoire de l'entreprise Bray Composte d'un montant maximale de 1600 € HT (selon tonnage).

Une partie est subventionnée par l'agence de l'eau (à 80%)

Cette hygienisation doit être réalisée 2 fois par an.

Madame Le Maire demande l'autorisation de signer ce devis ainsi que tout acte afférent à ce dossier.

Le conseil autorise à l'unanimité.

## **CONVENTION MARE DU TERRAIN DE FOOT**

Le Maire avait déjà évoqué lors de la précédente réunion, la création d'une mare afin d'assurer la collecte des eaux de ruissellement lors des orages en bordure du terrain de football afin d'éviter les inondations Rue des Canadiens et Rue des Rosiers.

Madame Le Maire rappelle le montant des travaux qui s'élève à 18 339,72€ TTC

Part subventionnable dans le cadre du programme mares du SMBVA : 14 671.78€

Part financée par la SMBVA : 2911.94€

Part de la commune : 756.00€

Madame Le Maire demande l'autorisation de signer la convention ainsi que tout acte afférent à ce projet.

Le conseil autorise à l'unanimité.

## **CONVENTION L'ART ET LA MANIERE**

Madame Le Maire détaille la Convention de co réalisation pour la musique à l'école.

Cette convention relie l'école, la commune et l'art et la manière du 1<sup>er</sup> Septembre 2020 jusqu'à fin juin 2021

Le montant de la participation de la Commune de Londinières et la Coopérative scolaire s'élève à 3320.00€ TTC (réparti à 2 490.00€ TTC pour la commune et 830.00€ TTC pour la coopérative)

Madame Le Maire demande l'autorisation de signer la convention et régler cette somme.

Le conseil autorise à l'unanimité.

## **TRAVAUX MAIRIE**

Madame le Maire fait un point sur les travaux de la mairie et expose deux avenants au marché public aux conseillers municipaux ;

Avenant 1 : Electricité IDELEC

Le présent avenant porte sur des travaux électriques de régularisation en fonction des nouveaux plans en moins-value et en plus-value suivant le devis détaillé n°2185A

L'ensemble de cet avenant a une incidence financière en plus-value de + 2124.00 €TTC

Avenant 2 : Menuiserie BOE

Le présent avenant porte sur des travaux d'adaptation pour les menuiseries intérieures, platerie, plafonds suspendus en moins-value et en plus-value suivant le devis détaillé n° 200034

L'ensemble de cet avenant a une incidence financière en plus-value de + 11 961.65€ TTC

Avenant 3 : COURTOIS FRERES

Le présent avenant porte sur des travaux supplémentaires de plomberie ; passage d'un tuyau cuivre dans les combles pour future alimentation et installation d'un radiateur supplémentaire suivant le devis détaillé n° 8026SE

L'ensemble de cet avenant a une incidence financière en plus-value de 1 145,41€ TTC

Madame Le Maire demande l'autorisation de signer les trois avenants cités ci-dessus

Le conseil autorise à l'unanimité.

**IFSE MARINE PEGARD**

Madame le Maire demande à Mme Marine PEGARD de sortir de la salle de conseil.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal le souhait de l'augmentation du plafond du Groupe 2 Agent accueil gestionnaire de moyen de 1500€ à 3000 €

Le conseil autorise l'augmentation du plafond à l'unanimité.

**CONTRAT DE M. FRANCK PETIT**

Madame le Maire demande l'accord de recruter M. FRANCK PETIT pour 1 mois du 29/09/2020 au 29/10/2020 dans le but de palier à un accroissement de l'activité. Son contrat arrivera à échéance à la fin du mois.

Madame le Maire demande l'autorisation d'établir son solde de tout compte ainsi que son bulletin de salaire ainsi que tout acte afférent à cet agent.

Le conseil autorise à l'unanimité.

## **RPOS SYNDICAT CAUX NORD EST**

Monsieur LECOURT présente ledit rapport du syndicat Caux Nord Est qui a été envoyé par mail à l'ensemble du conseil municipal et retrace l'historique concernant l'étude de sécurisation de notre réseau d'eau potable avec le syndicat Caux Nord Est et le bassin d'Aliermont

Madame Le Maire souligne que cela va sécuriser le réseau de Londinières.

## **TRAVAUX EGLISE**

Madame Le Maire rappelle les différents travaux à effectuer sur l'église.

- **Le clocher**

La réfection du clocher a déjà été évoqué lors d'un précédent conseil, un premier devis a déjà été réalisé pour un montant total de 47 338,80 €TTC, un deuxième devis actualisé va être demandé.

Madame Le Maire informe que le seuil des montants des marchés publics a été augmenté à 70 000 € TTC

- **L'orgue**

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur Adrien COURTOIS qui présente les différents frais engendrés par l'orgue et informe qu'il doit être démonté, nettoyé, et remonté. Cet entretien doit généralement être réalisé tous les vingt ans et n'a pas été réalisé depuis les années 1990.

Madame Le Maire demande l'accord du conseil pour monter un dossier de subvention pour l'entretien de l'orgue.

Le conseil autorise à l'unanimité.

Monsieur Adrien COURTOIS propose de se mettre en relation avec différents interlocuteurs à ce sujet et nous tiendra informés.

Monsieur HUSSON relève que la structure béton extérieure (qui supporte les vitraux) de l'église s'effrite.

Madame Le Maire demande le diagnostic et intervention si nécessaire de nos agents technique.

## **TRAVAUX**

Monsieur Jean-Marie DUMOUCHEL présente divers devis en cours :

Devis Gautier PUB : pour l'affichage en façade de la Mairie « Liberté, Egalité, Fraternité » d'un montant de 1555,20€ TTC

Monsieur François HURARD questionne sur le sujet de la future porte de la Mairie;

Madame Le Maire annonce que nous avons obtenu un seul devis et que nous sommes en attente du devis de l'entreprise BOINET afin d'obtenir un comparatif.

Monsieur Michel COURTOIS relance le sujet de la réfection de la croix au niveau Calvaire. Madame Le Maire informe qu'en vue de la complexité du lieu et du poids de celle-ci, nous sommes à l'étude.

Monsieur Jean Marie DUMOUCHEL annonce que la commission de cimetière s'est réunie le Jeudi 08 Octobre 2020 et a reçu M. Julien-Alexandre CARADEUC de l'entreprise Cimetières Collectivités Entreprise pour l'assistance à la réorganisation du cimetière.

L'Entreprise nous a envoyé un devis d'un montant de 10 800€ TTC pour une procédure de reprise administrative et juridique qui consiste à s'assurer que les concessions concernées par la procédure respectent les critères légaux obligatoires pour être éligibles à une procédure de reprise.

L'ensemble du conseil désapprouve le devis trop élevé.

### **CLOTURE DE MADAME ET MONSIEUR LÉGER**

Monsieur Jean Marie DUMOUCHEL évoque le cas de la clôture de Monsieur et Madame LEGER domiciliés 358 Route de Boissay et après un premier constat sur place par nos équipes, nous avons obtenu un premier devis par l'entreprise HTP pour la création d'un mur de soutènement (non enduit).

Madame Le Maire informe que nous devons obtenir d'autres devis et invite les conseillers municipaux à se rendre sur place afin d'analyser le terrain avant de prendre une décision.

### **RUE NOUVELLE**

Madame Le Maire évoque les travaux pour la rue nouvelle qui, compte-tenu :

- de leur spécificité au sujet du déversement des eaux de pluie dans la rue du Courmont et de leur reprise jusqu'à la descente de la rue de Verdun
  - de la grande largeur de la voie,
  - de la forte pente,
  - de la méthode de gestion des eaux pluviales et du stationnement,
- doivent faire l'objet d'une étude concernant le drainage et les stationnements.

Madame Le Maire demande l'autorisation de choisir un Maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal donne son accord.

### **POINT DIVERSES REUNIONS :**

- Réunion CCAS ;

Madame MARTEL annonce au conseil municipal qu'en raison de la crise sanitaire, le banquet n'aura pas lieu, et que la commission CCAS s'est réunie et a décidé d'offrir aux ayants droits une carte cadeau à dépenser chez les commerçants Londinièrais et une boîte de chocolat. Montant total de 6000€ (3000€ chocolats – 3000€ cartes cadeaux)

Madame Régine MARTEL demande la participation de la commune pour une subvention à l'union commerciale à hauteur de 3000€ pour les cartes cadeaux

Le Conseil Municipal approuve cette décision et autorise le versement d'une subvention.

- Centre de loisirs ;

Mme Régine MARTEL fait un point sur le centre aéré qui s'est bien déroulé, les activités ont été variées et appréciées malgré la crise sanitaire et la mise en application des gestes barrières. Une réunion de bilan a été réalisée avec Laura THIERRY, la directrice du centre, qui a montré beaucoup d'engouement pour les centres prochains.

Le nombre d'inscription est de 35 enfants pour l'ensemble du centre dont 16 enfants de Londinières, 7 enfants de Bailleul Neuville, 3 enfants de Croixdalle, 3 enfants de Fréauville, 1 enfant de Smermesnil, 1 enfant de Ste Agathe, 1 enfant de Baillolet, 3 enfants de Wanchy CapVal.

Une réunion pour présenter le bilan financier est prévue le 04 Novembre 2020 avec les Maires des communes participantes.

- Journée JNCP ;

Un rallye touristique a été organisé par les commerçants avec le soutien de la CCI et de la commune. Madame Régine MARTEL prend la parole pour remercier la commune et informe qu'elle a eu de très bon retour des parents sur cette journée qui s'est déroulée le Samedi 10 Octobre 2020 (des entrées à la piscine de Neufchâtel en Bray étaient à gagner.)

- Communauté de Commune;

Mme Nathalie WATTELIER fait le point sur les sujets abordés à la dernière réunion de communauté de commune :

- Piscine : La communauté de commune participe à la prise en charge des entrées piscines pour les enfants de l'école primaire et les enfants de 6eme du collège (participation de la com-com par enfant t par séance : 2,40€)

- M. Franck PETIT: A été embauché en CDD pour la déchetterie

- Amélioration de l'habitat Page 9; un créneau est ouvert les 4eme jeudi du mois de 9h30 à 12h00

- Pouvoir de police : Madame Le Maire est opposé au transfert automatique du pouvoir de Police du Maire vers la Présidente de L'EPCI.

- Fibre optique

- M. VASSARD Hervé a été élu vice-président de Seine Maritime Numérique

### **ARRÊTÉ ALCOOL SUR LE VOIE PUBLIQUE**

Madame Le Maire soumet l'idée après demande de la gendarmerie de prendre un arrêté d'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique considérant une recrudescence de consommation d'alcool, notamment par des personnes mineures et l'augmentation de ramassage de verres brisés, plastiques et canettes d'aluminium dans certains endroits de la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord.

## **INFORMATIONS SOUS-PREFECTURE**

Madame Le Maire annonce l'arrivée du nouveau sous-préfet ; Monsieur Alain GUEYDAN et le départ de Monsieur Jehan-Éric WINCKLER qui quitte Dieppe pour Saint-Germain-en-Laye.

## **TAXE AMENAGEMENT**

Monsieur Jacques LECOURT informe le conseil municipal que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement doit être délibéré avant le 30 Novembre 2020.

Monsieur LECOURT retrace l'historique de la taxe d'aménagement et évoque le taux actuel de 2% pour la part communale et questionne si nous souhaitons maintenir, augmenter, ou diminuer le taux.

Madame Sandra EVRAD et Monsieur Michel COURTOIS souhaitent une diminution, les autres conseillers municipaux optent pour le maintien.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le maintien.

## **EMBAUCHE DE M. ANTOINE THIEBAULT**

Madame Le Maire prend la parole au sujet de notre agent communal Monsieur THIEBAULT Antoine et de son souhait d'être stagiaire afin de pouvoir mener ces projets personnels à bien.

Madame Le Maire demande l'autorisation ;

- De créer le poste d'agent polyvalent
- De stagiaire Monsieur THIEBAULT Antoine relevant de la catégorie hiérarchique C pour accomplir les fonctions suivantes : entretien des bâtiments et espaces verts, maintenance du matériel ou toutes autres fonctions rentrant dans ce cadre à compter du 02 Novembre 2020 pour une durée indéterminée

Le conseil autorise à l'unanimité.

## **VENTE MAISON RUE DE VERDUN**

Madame Le Maire annonce la signature de la vente de la maison Rue de Verdun le Samedi 10 Octobre 2020 avec Maître Bouzard

## **Questions diverses.**

Madame LEGRAND prend la parole au nom de Monsieur LEFORT qui questionne concernant le talus route de Bures qui n'est pas entretenu.

Madame Le Maire répond que le talus en question est normalement entretenu par la DDE, la question sera posée au service concerné.

Monsieur Michel COURTOIS la demande de création de place de parking rue Gaston Découvert.

La séance est levée à 23h42  
Ainsi délibéré et signé après lecture les jour, mois et an sus-dits .